Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-48

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 060-216002105-20261029-DELIB202648-DE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Convocation du	**14 OCTOBRE 2026**
Affichage du	**14 OCTOBRE 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**5**

Objet : **Désignation des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à chacun des trois collèges de la SMOTHD**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-NEUF OCTOBRE à vingt heures et TRENTE minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme NICOLAS Pascale, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :
M. ROSELLE Régis, pouvoir Eric NABONNE,
Mme SPIRA Julie, pouvoir Delphina GOMES DE MACEDO,
M. HAUVILLER Adrien, pouvoir Anne FUSZ,
M. COESSENT Jean-François, pouvoir Daniel URCOURT,
Mme DUCOUDERCQ Juliette, Geneviève ALLAIN,

Secrétaire : Mme SAN MARTIN Géraldine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) ;

VU les compétences transférées par notre collectivité au syndicat (Très Haut Débit, Vidéoprotection, et ENT 1er degré) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les délégués devant siéger au sein des instances du syndicat, et qu'il apparaît opportun, par souci de cohérence et de suivi global des politiques numériques, de désigner les mêmes représentants pour l'ensemble des trois collèges ;

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : **DESIGNER** les membres ci-dessous pour représenter de manière unique la collectivité au sein de chacun des trois collèges du SMOTHD

1. Collège Infrastructures / Très Haut Débit
2. Collège Vidéoprotection
3. Collège Espace Numérique de Travail (ENT 1er degré)

Délégué titulaire unique : Anne FUSZ
Délégué suppléant : Daniel URCOURT

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

Le Maire
Anne FUSZ

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355